N
5620
5

VUES GÉNÉRALES

SUR

L'IMPORTANCE du Commerce des Colonies, ſur le caractère du Peuple qui les cultive, & ſur les moyens de faire la Conſtitution qui leur convient;

PAR M. DUTRÔNE LA COUTURE, Docteur en Médecine, Auteur d'un Ouvrage qui a pour Titre: Précis ſur la Canne & ſur les moyens d'en extraire le Sucre, &c. &c.

1790.

AVIS DE L'EDITEUR.

Après avoir étudié la Canne ſous tous ſes rapports, après avoir approfondi l'art du Sucrier dans toutes ſes parties, M. Dutrône a entrepris, avec autant de ſuccès que de courage, de recréer cet art dans ſes principes & dans ſes moyens. En renverſant des préjugés conſacrés par trois ſiècles d'habitude, il a rencontré des obſtacles qui l'ont forcé de porter avec ſoin ſes obſervations tant ſur la Colonie de St-Domingue en elle même, que ſur les hommes qui la cultivent. L'ouvrage qu'il vient de publier prouve combien M. Dutrône eſt digne de confiance; il n'a point de propriété dans les Colonies, & on ne ſoupçonnera pas qu'après avoir ſacrifié au deſir d'être utile, toutes les occaſions que la fortune lui a offertes à St-Domingue, l'intérêt ſoit le principe des vues qu'il préſente ici.

RPJCB

VUES GÉNÉRALES

SUR l'importance du Commerce des Colonies, ſur le caractère du Peuple qui les cultive, & ſur les moyens de faire la Conſtitution qui leur convient.

L'Histoire apprend que c'eſt le Commerce qui a fait la richeſſe & la proſpérité de tous les Peuples.

Ce fut le Commerce de l'Inde qui porta les Phéniciens, ſi connus dans l'antiquité, au-deſſus de tous les Peuples d'alors : Alexandre, en le leur enlevant, anéantit leur puiſſance.

Les Romains furent peut-être le ſeul peuple du Monde, dont la puiſſance ait été fondée ſur la force.

Dans des tems moins éloignés, le Commerce aſſurera à la Réplublique de Véniſe le ſceptre de l'Europe.

Dans le quatorzième & quinzième ſiècles, la culture de la Canne & le Commerce du ſucre enrichirent les Soudans d'Egypte & les rendirent très-formidables.

Les Portugais trouvèrent auſſi dans la culture de la Canne aux Canaries & à l'Iſle St-Thomas, la ſource d'un Commerce qui fit long-tems leur proſpérité.

Ce fut la culture de cette plante à Saint-Domingue qui prépara les beaux tems du règne de Charles-Quint; l'Eſpagne dut toute ſa force, alors, à ſon Commerce d'Amérique, dont le Sucre étoit la baſe (1).

C'eſt par le Commerce des deux Indes que l'Angleterre & la Hollande ont élevé, tour-à-tour, leur trône ſur l'Océan.

Si naguères la France tenoit la balance entre les Souverains de l'Europe; ſi elle a anéanti les prétentions d'une rivale toujours jalouſe de ſa

---

(1) La culture de la Canne s'étendît à St-Domingue avec une ſi prodigieuſe rapidité, & les produits en Sucre furent ſi conſidérables, qu'on aſſure que les magnifiques Palais de Madrid & de Tolede, qui ſont l'ouvrage de Charles-Quint, furent entièrement bâtis du ſeul produit des droits d'entrée du Sucre de St-Domingue. Charlevoix, Tom. 1. Page 421.

ſplendeur, c'eſt à la proſpérité de la culture des Colonies, c'eſt à la richeſſe de leurs productions qu'elle doit la gloire d'avoir établi l'empire de la Liberté ſur toutes les mers.

La proſpérité des Colonies françoiſes a eu un cours très-rapide, mais ſi peu ſenſible au-delà des Villes maritimes du Royaume que la France, juſqu'à l'époque de la dernière guerre, ne connoiſſoit pas bien encore toute l'importance qu'elle devoit attacher à ſes poſſeſſions dans le nouveau Monde.

Les premières inquiétudes que donna la crainte de la guerre, en 1778, opérèrent dans le prix des denrées coloniales une révolution qui les porta, à l'inſtant, dans tous les marchés de l'Europe, à un quart au-deſſus du prix ordinaire.

Les flottes nombreuſes qui, deſtinées pour l'Amérique, ſortirent des Ports de France pendant la guerre, celles qui partirent de la Martinique, de la Guadeloupe, de St-Domingue, & qui quelquefois formées de deux à trois cents voiles, remplirent à la fois tous les Ports marchands, les ſecours auſſi prompts qu'inattendus que trouvèrent les flottes royales dans les Colonies devenues le théâtre de la guerre, tout, juſqu'aux navires qui furent la proie de

l'ennemi, tout apprit à la France & aux Puiſſances de l'Europe ſes rivales que dans ſes poſſeſſions du nouveau Monde, la France trouvoit une autre France.

Mais quel a dû être l'étonnement de l'Europe lorſqu'à l'époque de la paix, elle a vu le commerce dans tous nos ports redoubler d'activité & réparer en un inſtant les pertes immenſes que lui avoit cauſé la guerre! Quel a dû être ſon étonnement, lorſqu'à cette époque elle a vu les Colonies françoiſes plus brillantes, plus floriſſantes que jamais.

C'eſt par la ſomme des denrées que fourniſſent les Colonies, c'eſt par la quantité de celles qu'elles conſomment, c'eſt par le nombre de vaiſſeaux qui ſont armés & expédiés dans tous nos ports, c'eſt par le nombre d'hommes que ces armemens occupent & enrichiſſent, que l'on pourra juger de l'importance des cultures de nos Iſles pour la proſpérité du commerce intérieur de la France.

La ſeule Colonie de St-Domingue reçoit chaque année 400 navires françois; elle conſomme pour 100 millions de denrées européennes, & elle en produit pour 200 millions dont elle enrichit la Métropole.

Que la Nation juge à préſent combien les

Colonies ſont précieuſes à la France; qu'elle ſente bien toute l'importance de les conſerver, & de donner à ſes rapports avec elles toute la liberté dont elles ont beſoin pour aſſurer l'exiſtence & le bonheur du peuple qui les cultive.

Mais qui peut l'éclairer ſur cette importance? qui peut lui faire connoître ces rapports? Les Colons. Qui peut lui préſenter les meilleurs moyens d'aſſurer leur proſpérité, de l'étendre encore en donnant à chacune le développement dont elle eſt ſuſceptible? Les hommes qui les ont habitées & qui les ont conſidérées ſous tous les points de vue.

Le Roi en appellant tous ſes Sujets autour de lui, a vu ſans doute avec ſatisfaction ceux dont l'éloignement pourroit faire ſuſpecter la fidélité.

Jaloux de mériter le titre de François, ardens à donner des preuves de leur amour pour le Roi & de leur attachement à la France, les Américains ſe ſont empreſſés de venir aux pieds du Trône offrir leurs biens, leurs vies, en exprimant leurs vœux. Ils comptent ſur la ſageſſe de l'Aſſemblée Nationale, dont les vues ne demandent ſans doute qu'à être éclairées, pour ſeconder le Roi dans le bien qu'il veut faire à ſes ſujets.

Mais dans un moment où l'amour de la liberté échauffe le cœur de tous les François, & les porte à partager avec tous les hommes le bonheur de ne plus obéir au pouvoir arbitraire, l'habitant des Colonies voit dans le délire d'un ſentiment généreux le poignard qui doit percer ſon ſein. Il venoit avec ſécurité confondre ſes ſentimens, ſes intérêts avec le peuple d'une terre éloignée, autrefois la Patrie de ſes Pères; & au moment qu'il la touche, elle ſemble lui offrir un tombeau.

Les François ſont aſſemblés; ils veulent que tous les ſujets de leur Monarque ſoient ſous la protection de la Loi, & cette Loi donne à l'homme, né François, la liberté de ſa perſonne.

Raſſurez-vous, Américains, cette Loi n'eſt pas faite pour les lieux que vous habitez. La Nation n'eſt point aſſemblée aujourd'hui pour donner des loix à l'Univers; elle ne peut s'occuper que d'elle, & ſes loix ne paſſeront point les bornes de la France. Elle ne peut voir comme Provinces de France des terres que deux mille lieues de Mer ont placées dans un autre monde; elle ne peut croire François des hommes nés ſur ces terres éloignées; elle ne peut donner & vous ne pouvez recevoir le titre de François

qu'à des conditions fondées ſur vos rapports avec la France.

Mais ces conditions, que vous devez faire avec le Souverain, doivent être priſes de la connoiſſance de votre caractère, de l'influence du climat que vous habitez, de la nature de vos propriétés, des moyens de le conſerver, d'étendre vos cultures & de les perfectionner.

Quoique les conditions qui doivent, pour votre bonheur & pour la proſpérité de la France, vous unir aux François, ſoient très-ſimples en elles-mêmes & peu étendues, je crains cependant que, dans ce moment, il ne vous ſoit pas facile de les obtenir; à moins que vous n'en préſentiez vous-mêmes le plan. Car c'eſt à vous à vous préſenter tels que vous êtes, à faire connoître votre pays; autrement on ne pourroit voir dans tout ce qui vous concerne que ce qu'on voit dans ce qui regarde la France, & alors on vous jugeroit mal.

Votre pays n'eſt point la France, vous n'êtes point nés François; cependant vous vivez ſous la domination du Roi des François, vous avez reçu ſes loix, mais ces loix étoient faites pour vous; ſouvent & même toujours, elles étoient faites ſans votre participation & l'on vous forçoit à les accepter: auſſi étoient-elles ſans force,

auſſi trouviez-vous moyen de n'y obéir que quand elles étoient d'accord avec vos intérêts.

Aujourd'hui vous les conſacrerez vous-mêmes dans l'Aſſemblée Nationale; vous vous engagerez à une obéiſſance ſacrée & vous donnerez au Roi le droit & les moyens de vous y forcer.

Ces loix auront particulièrement deux objets, vos rapports avec la France & vos rapports avec vos Nègres. Les intérêts de la Nation ſur le premier, l'éclaireront peut-être aſſez pour que vous puiſſiez eſpérer d'être contens : mais ſur le ſecond, qui pourra l'éclairer? Vous ſeuls.

Américains, dites-donc à la Nation, dites au Roi : la nature en imprimant ſur l'homme les caractères qui le diſtinguent des eſpèces animées, a mis entre ces caractères de grandes diſtances remplies par des nuances fortement exprimées. Ces diſtances préſentent au phyſique, au moral deux extrémités ſi éloignées que des milliers de ſiècles ne les rapprocheront peut-être jamais.

Si par la grandeur, ſi par la force de ſon génie l'Européen s'eſt porté à l'extrémité la plus élevée de ces diſtances, la foibleſſe & l'inertie de l'Affricain l'ont fixé, pour jamais, à l'extrémité la plus baſſe.

L'Européen maître du Monde peut s'établir

chez toutes les Nations, il peut y porter des Loix ; mais il n'eſt point en ſon pouvoir d'élever ces Nations juſqu'à lui, il n'eſt point en ſon pouvoir de partager avec elles les facultés qui établiſſent ſa ſupériorité ; quand il le pourroit, il faudroit encore qu'il en eût la volonté & cela eſt impoſſible.

L'Europe ne renoncera point à l'Empire du Monde, & s'il arrivoit qu'un ſeul de ſes Souverains abandonnât ſes poſſeſſions chez les autres Nations, elles ſeroient à l'inſtant, ou rendues à elles-mêmes ou ſoumiſes à une autre puiſſance.

Américains, dites à la Nation, dites au Roi : nous ſommes tous cultivateurs, nos terres dont vous conſommez les productions ſont cultivées par un peuple que la nature ſemble avoir elle-même condamné à la ſervitude en fixant dans les lieux de ſa naiſſance, l'Empire du Deſpotiſme le plus abſolu. Porté parmi nous, ce peuple eſt ſous la protection de vos loix ; nous fourniſſons à tous ſes beſoins, nos ſoins ſur lui embraſſent tous les tems de ſa vie, notre exiſtence nous force à veiller ſans ceſſe ſur la ſienne. Sa ſanté, ſa force ſont toute notre richeſſe ; nous devons les fruits de nos cultures à ſon travail, dont la meſure & le tems ſont

marqués, & après lequel il jouit, en liberté, de ſa perſonne & de ſes propriétés.

Nos rapports avec ce peuple ſont ceux d'un père de famille occupé ſans ceſſe des beſoins de ſes enfans; mais ſouvent des circonſtances trop malheureuſes trompent nos eſpérances & nous empêchent de faire tout ce que nous deſirons pour ſon bonheur.

Dans l'échange que nous faiſons de nos denrées avec les vôtres, vos marchands nous dépouillent de la plus grande partie du fruit de nos peines. Vos loix qu'ils ſemblent avoir dictées, nous enchaînent ſous l'empire aveugle de l'intérêt particulier; ſi vous nous délivrez de l'inquiétude dans laquelle ils nous tiennent ſans ceſſe agités pour notre ſubſiſtance, pour celle de nos Nègres & pour tous les beſoins de nos cultures, nous remplirons toujours les engagemens que nous aurons pris librement avec eux, & vous aſſurerez pour jamais notre bonheur & celui du peuple que le ſort a attaché à notre exiſtence.

C'eſt ce peuple que le François dans l'ivreſſe d'une liberté nouvellement acquiſe, nomme ſon frère, ſon ami; c'eſt ce peuple dont l'ame eſt enchaînée dans des liens matériels trop épais, ſans doute, pour tranſmettre l'impreſſion des ſentimens qu'on voudroit envain lui inſpirer;

c'eſt ce peuple, dis-je, que vous devez faire connoître à la Nation, au Roi : mais dans le portrait que vous en feriez, on pourroit ſoupçonner votre bonne foi; je prendrai donc le pinceau.

Je dirai la vérité; je la dois à l'humanité, je la dois à la proſpérité, au bonheur de la France ma Patrie.

François, je ne vous parlerai point de la couleur du Nègre; elle vous montre aſſez à quelle diſtance la nature l'a placé loin de vous. C'eſt de ſon moral, peut-être dirois-je mieux de ſon inſtinct, qu'il faut vous parler.

L'ame du Nègre ſemble n'être acceſſible que par l'organe de l'ouie; il ne s'anime guères qu'aux ſons bruyans d'un tambour ou d'une voix exprimée avec force. Il n'a point de phyſionomie, ſes traits ſont ſans expreſſion, ſes yeux ſans vivacité, & ſa figure préſente l'image de la ſtupidité. Il agit & ne réfléchit pas, il parle peu & ſouvent il chante; jamais un ſentiment profond de douleur ou de plaiſir ne fait couler de pleurs de ſes yeux; jamais le rire ne vient ſur ſes joues peindre cette douce ſituation d'une ame ſenſible qui invite à partager le bonheur dont elle jouit. Le Nègre exprime ſa joie par des chants, les cris

ſeuls ſont le témoignage de ſa douleur; il ſouffre & ne ſe plaint point; il eſt ſans honte & non pas ſans pudeur; il n'a point de deſirs, mais il a des volontés; il n'a de paſſion que pour la danſe; il aime le repos & hait le travail; ſon plaiſir eſt de ne rien faire, & il met tout ſon bonheur à dormir. Jamais il n'eſt vivement preſſé par ſes beſoins, dont le cercle eſt extrêmement étroit; il mange beaucoup, mais il n'eſt ni avide, ni gourmand; il n'eſt point délicat dans le choix de ſes aliments qu'il partage volontiers avec ſes ſemblables; il aime les liqueurs ſpiritueuſes, & il en abuſe quand il peut. Son penchant pour le plaiſir le rend infidèle & inconſtant dans ſes amours; il carreſſe peu ſes enfans qu'il abandonne ſans peine. La moindre choſe ſuffit pour ſatisfaire ſa vanité qui eſt grande, & dont on doit toujours ſe ſervir pour le conduire. Sa mémoire ſe borne preſqu'à la réminiſcence; il ne compte point, & s'il rappelle le paſſé ce n'eſt que par des époques. Il jouit du préſent, mais il ne s'en occupe pas & il ne conçoit point l'avenir. Il n'invente jamais; il imite, mais ſans exactitude. Il ſaiſit avec la plus grande perſpicacité les défauts de celui qui le gouverne, & il cherche toujours à en profiter; il n'aime

ni ne hait les blancs qui le commandent, mais ſoit qu'il les eſtime, ſoit qu'il les mépriſe, il les reſpecte toujours. Il obéit non pas quelquefois ſans murmurer ; il ſuit ſes fantaiſies, ſes caprices quoiqu'ils l'éloignent de ſes devoirs & qu'il ait la certitude d'être puni. Il perd promptement le ſouvenir des châtimens, même de ceux qu'il croit injuſtes.

L'idée que le Nègre s'eſt formée de l'homme blanc eſt ſi élevée quelle le confond ; il l'admire dans tous ſes travaux qu'il exécute ſouvent ſans les concevoir, mais dont il ſe glorifie d'être l'inſtrument.

Dans tout ce que fait le Blanc, le Nègre reconnoît un génie ſupérieur, dont la force le ſubjugue & ſeule le tient enchaîné pour jamais. Il n'a point d'idées de l'Etre ſuprême, & s'il s'en formoit une, ce ſeroit d'après celle qu'il a conçue de l'Européen ; il ne craint rien, pas même la mort dont il ne s'inquiète point, & comme il vit ſans deſirs, il meurt ſans regrets.

Tel eſt l'homme que vous nommez votre frère, votre ami ; François, quoique vous puiſſiez faire, vous ne l'éleverez jamais juſqu'à vous & ſi vous pouviez deſcendre juſqu'à lui, il vous mépriſeroit. Il mérite cependant vos ſoins

& vous pouvez le ſervir, en dirigeant par des règlemens ſages la conduite du Marchand qui le tranſporte dans les Colonies où il n'eſt point à plaindre comme on le penſe, & où il ſeroit toujours heureux, ſi ſon maître étoit toujours dans l'aiſance.

Une habitation peut être comparée à un petit gouvernement ; mais qu'on ſe garde de croire que ce gouvernement reſſemble au deſpotiſme de l'Afrique. On ne peut aſſimiler un Colon au Bey de Tunis ou d'Alger qui, toujours, eſt un Turc élevé par la force de ſon caractère au-deſſus de dix mille Turcs, ſcélérats comme lui (1). Ces Turcs en exécutant les ordres de celui qu'ils ont choiſi pour maître,

---

(1) On a vu dans un N°. du Journal de Paris, au commencement de l'année 1789, une lettre de M. M******, dans laquelle il compare le gouvernement des habitations de nos Colonies au deſpotiſme de Tunis & d'Alger. Si cette erreur étoit pardonnable, ce ne ſeroit qu'en conſidération des ſentimens généreux qui portoient M. M****** à inviter les Colons au ſacrifice de leurs propriétés en offrant de mettre, le premier, ſon patrimoine colonial ſur l'autel de la liberté.

ont toujours le fer levé pour le forcer à reſpecter leurs loix, leurs uſages & leurs préjugés. Si ce Bay a 6 à 8 millions d'hommes ſoumis à ſes volontés, ces hommes ſont abandonnés à eux-mêmes, il n'eſt en rien occupé de leurs beſoins particuliers, & il ne leur doit aucuns ſoins dans aucun tems de leur vie. Quel rapport le Colon peut-il donc avoir avec un Bey de Tunis ou d'Alger !

Mais il eſt des eſclaves chez ces Beys dont la liberté devroit être bien plus chère aux Européens que celles des peuples d'Afrique; & vous, François, qui voulez que tout dans l'Univers reſpire un air libre, vous oubliez que vos frères, vos parens, vos amis chargés d'opprobres & d'ignominie, gémiſſent près de vous dans un eſclavage d'autant plus affreux que ces infortunés, dont le caractère eſt exprimé avec toute la force que vous montrez aujourd'hui, ſont déchirés par le déſeſpoir où les réduit l'impoſſibilité de partager les ſentimens qui vous animent. Mais quel ſera leur douleur d'apprendre que pas un de vous peut-être n'a pleuré ſur le ſort rigoureux qui les enchaîne! Que pas un de vous n'ouvre aujourd'hui leurs cœurs à l'eſpérance ! quel ſera leur douleur

d'apprendre que les chaînes que vous voulez rompre ne ſont pas celles qu'ils portent !

François, faites des vœux pour la liberté de vos frères ; que tous les Souverains de l'Europe forment une confédération contre les deſpotes & qu'ils les forcent à reſpecter dans leur Empire, près du joug même où leurs ſujets ſont enchaînés, le caractère libre de l'Européen. Mais gardez-vous de ſacrifier à des idées autant impolitiques que morales, les richeſſes immenſes que vous devez aux bras des peuples d'Afrique. Richeſſes ſur leſquelles ſeules ſont fondées la proſpérité & la puiſſance de l'empire françois.

Oh vous ! peuples, que la nature ſemble avoir condamnés à une exiſtence preſqu'entièrement phyſique, vous que la néceſſité d'obéir à quelques beſoins abſolus arrache à peine au ſommeil, ou reſtez à jamais dans les lieux qui vous ont vu naître ou rendez graces à l'activité des hommes qui vous enlevant à l'inertie & la tyrannie de vos chefs, vous font partager leurs peines & leurs plaiſirs en vous aſſociant à leurs beſoins.

Les hommes naiſſent libres & égaux en droits, cependant l'inégalité phyſique & morale exiſte par-tout

par-tout, & par-tout le foible ſe ſoumet de lui-même à l'empire du plus fort.

Cette égalité de droits, établie comme principe d'une aſſociation d'hommes eclairés, ne peut être ſentie par les peuples que la crainte ſeule anime, qui ne cèdent & n'obéiſſent qu'à la force.

Comme la ſociété eſt fondée ſur les beſoins, elle eſt néceſſairement entre les hommes une affaire de calcul. Lorſqu'il y a égalité de beſoins, chacun doit également concourrir aux moyens de les ſatisfaire & chacun a également droit aux loix qui lient la ſociété & qui aſſurent le partage de ſes bénéfices.

Mais ſi les circonſtances appellent à vivre enſemble des hommes chez leſquels l'état phyſique & moral met une grande différence entre la ſomme de leurs beſoins, entre l'étendue de leurs facultés, l'égalité comme hommes aura lieu ſans doute; mais, comme citoyens, le partage ſera inégal & celui qui aura mis le plus dans le commerce de la ſociété devra néceſſairement en retirer davantage.

Si la ſociété eſt formée d'une ſeule race d'hommes, l'égalité de droits eſt abſolue ſous tous les rapports; mais ſi elle eſt formée de pluſieurs races différentes, il faut alors bien diſ-

tinguer les droits qui ſont communs à l'eſpèce de ceux qui appartiennent à chaque race : car les droits de chaque race doivent être relatifs à ce que chacune met dans la ſociété.

L'homme conſidéré dans l'eſpèce eſt preſqu'entièrement phyſique, l'inſtinct chez lui eſt ſeulement un peu plus étendu que dans les autres eſpèces, parce que l'homme eſt de tous les animaux celui qui a le plus de beſoins & que la nature a dû attacher à ſon organiſation plus de reſſources dans les moyens de les ſatisfaire. D'où l'on voit que ſi l'homme reſte dans un lieu où il peut ſans peine ſatisfaire à ſes beſoins abſolus, il ſera peu éloigné de l'eſpèce qui, dans l'ordre des êtres animés, approche le plus de lui. Auſſi l'homme brut touche-t-il de très-près à l'Ourang-outang dans ſes habitudes & dans ſes goûts.

Si dans la ſociété de l'homme brut, il s'établit un gouvernement, ce ſera ſur le droit du plus fort ; il ſera purement deſpotique. Tel eſt le peuple nègre de l'Afrique, Tel eſt auſſi ſon gouvernement.

Si l'homme dans la partie du globe qu'il habite, eſt forcé à travailler la terre pour obtenir les choſes néceſſaires à la vie ; ſi le climat l'expoſe ſans ceſſe à une alternative d'intem-

péries, ſes beſoins étant plus nombreux, ſa ſociété s'étend à meſure qu'ils ſe multiplient, & ſon eſprit, en s'exercant dans les moyens de les ſatisfaire, devient ingénieux à s'en créer de nouveaux. C'eſt alors que toutes ſes facultés ſe développent ; ſes idées s'agrandiſſent, ſon ame s'elève, ſa raiſon ſe fortifie, elle l'éclaire ſur lui-même, ſur tous ceux qui l'environnent, ſur toutes les choſes dont il ſe ſert ; bientôt ſon eſprit ne connoît plus de bornes, tous les êtres de l'univers fixent ſon attention ; il les étudie dans tous leurs rapports avec lui, enfin ſon imagination rapprochant le paſſé & l'avenir porte le plus grand jour ſur l'immenſité de ſes beſoins préſens : livré à leur Empire il prend une exiſtence nouvelle. Un aveugle inſtinct, autrefois principe de ſes mouvemens, eſt maintenant changé en une ame éclairée. Ses facultés perfectionnées par une longue éducation, en ont fait un nouvel être ; *l'homme moral.*

Tel eſt l'homme qu'aujourd'hui nous voyons appellé à ſe donner des loix : ſans doute elles devront avoir pour baſe des principes qui puiſſent s'étendre à tous les êtres de ſon eſpèce ; mais cette baſe ne peut être meſurée que ſur les lieux qu'il habite. Ces loix ayant pour objet le nombre & l'étendue de ſes beſoins, ne pour-

ront porter au-delà de leur baſe & ne ſeront applicables qu'à lui.

Le François en ſe créant une conſtitution, en ſe donnant des loix calculées ſur ſes beſoins prendra, ſans doute, les meſures les plus ſages pour s'aſſurer les moyens de les ſatisfaire; afin de ſe rendre indépendant de toutes les ſociétés qui l'environnent; ſans quoi il auroit lui-même diminué & affoibli les liens de ſa ſociété.

Porté au plus point d'élévation que l'homme puiſſe atteindre, ſi le François jette un coup-d'œil ſur l'état d'où il eſt parti, que verra-t-il? l'Africain. Croira-t-il alors que la Conſtitution qu'il crée aujourd'hui puiſſe convenir à cet homme brut? non ſans doute; mais voudra-t il l'abandonner en Afrique à ſes tyrans? L'humanité lui en feroit un crime. Que fera-t-il donc? Qu'il le leur enlève pour le préparer à une nouvelle exiſtence, en l'aſſociant à ſes peines & à ſes plaiſirs.

Tel doit être maintenant le vœu des François; & c'eſt quand ce vœu allie ſes intérêts à l'humanité, qu'on voudroit égarer ſes ſentimens.

Le François, en transférant à l'avenir le Nègre dans les Colonies, ne ſera pas ſeulement dirigé par l'intérêt; un ſentiment noble & magnanime ſe mêlera aux ſoins qu'il donne à ce mal-

heureux, auquel il vient ouvrir une nouvelle carrière.

Quoique le Nègre ſoit homme, quoiqu'à ce titre il doive jouïr de tous les droits communs à ſon eſpèce, comme il n'a d'idées que celles qui tiennent au petit nombre de beſoins attachés à cette eſpèce, comme il eſt privé de tout ſentiment moral, il lui faut néceſſairement des tuteurs pour le diriger dans la route qu'on lui fraye.

Il faut donc au Nègre, dans les Colonies, un gouvernement particulier fondé ſur ſon état phyſique & moral, fondé ſur ſes beſoins préſens & futurs, fondé ſur le climat, ſur ſes rapports avec les hommes qui l'appellent à la ſociété; & ce gouvernement doit être domeſtique.

Les beſoins, les facultés, la couleur établiſſent entre les hommes libres des Colonies une ligne de démarcation que le tems n'effacera peut-être jamais; mais qu'il rendra, ſans doute, moins ſenſible.

En réuniſſant, en Amérique, des hommes dont les facultés phyſiques & morales préſentent les deux extrémités de l'eſpèce; en les aſſociant aux Créols qui offrent entre ces deux extrémités tous les intermédiaires, il eſt abſolument néceſſaire de donner à cette ſociété des prin-

cipes qui, s'étendant ſur tous ceux dont elle eſt formée, donnent une baſe fixe aux loix : loix qui en les uniſſant entr'eux, marqueront néanmoins la place qu'ils doivent garder dans la proportion de leurs beſoins, de leurs facultés & de leurs rapports réciproques.

Les Colonies ſont peuplées de blancs d'Europe, de noirs d'Afrique, de blancs, de noirs d'Amérique & d'une race mixte produite du mélange des races blanches & noires.

Les blancs d'Europe acquèrent, dans les Colonies, une grande activité de corps & d'eſprit que le deſir de s'enrichir échauffe ſans ceſſe.

Le noir d'Afrique ſort à peine de l'engourdiſſement & de l'inertie dans leſquels la nature ſemble avoir anéanti ſes organes.

Les Américains libres blancs, noirs & ſang mêlés partagent les facultés & les défauts des deux extrêmes qui viennent s'unir à eux.

L'Européen, en paſſant dans les Colonies, ne peut rien perdre des droits qu'il a en france.

L'Américain, en venant en France, doit acquérir tous ceux que la loi aſſure aux François.

L'Européen & l'Américain blanc ayant la même origine, ſemblables dans leur couleur, égaux dans leurs facultés, ſe trouvent naturel-

lement liés entr'eux par les mêmes beſoins & diſtincts des autres.

L'Africain & l'Américain noirs ont auſſi la même origine & ſont ſemblables dans leur couleur; mais l'inégalité dans les beſoins en a néceſſairement établi une dans les facultés & a mis entr'eux une différence que les préjugés ont encore augmentée, même dans l'état domeſtique.

L'Américain libre noir peut jouir, comme homme & comme citoyen, de tous les droits que la loi aſſure aux blancs. Si le Gouvernement ne l'a point appellé aux emplois publics c'eſt pour des raiſons de politique que ſon ignorance autoriſe & légitime; il ne peut s'en plaindre, preſque tous ces emplois ſont donnés à des Européens françois.

Les hommes qui doivent leur naiſſance au mêlange des races blanches & noires & qu'on nomme ſang-mêlés, ſont libres ou domeſtiques; ils partagent la condition des noirs libres & domeſtiques avec des tempéramens plus ou moins marqués.

Les Colonies dans un autre monde, dans d'autres climats, ne tiennent à la France que par des rapports de commerce que l'humanité & la politique chercheront, ſans doute, à éten-

dre encore pour le bonheur des hommes qu'elles forment à la ſociété, pour la proſpérité & la puiſſance de l'Empire françois.

Les Colonies doivent donc avoir une Conſtitution particulière qui ne peut être faite en France; parce que les légiſlateurs d'un peuple, les légiſlateurs d'un pays doivent être néceſſairement parmi le peuple & dans le pays dont ils veulent connoître & calculer les beſoins.

Les Colonies étant peuplées de trois races d'hommes différentes, ces races étant dans des états différens, il faut abſolument que leur Conſtitution ſoit fondée ſur les beſoins communs & particuliers à ces races, ſur leurs rapports réciproques; il faut que cette Conſtitution ſoit mixte, quelle ſoit libre & domeſtique.

Lorſque l'Aſſemblée Nationale aura fait la Conſtitution de la France, lorſqu'elle aura établi des loix & donné la forme de gouvernement qui convient à leur exécution, alors elle pourra s'occuper de la Conſtitution des Colonies.

Mais je crois que pour remplir cette importante miſſion avec toute la ſageſſe qui caractériſe le véritable légiſlateur, il convient qu'un Député de chaque province de France ſoit envoyé dans les diverſes iſles de l'Amérique & qu'après les avoir

avoir parcourues, après avoir pris connoiſſance des hommes qui les habitent, après avoir examiné leurs Cultures, leurs Manufactures, leur Commerce, ces Députés ſe réuniſſent avec des Députés de chacun d'elles à St-Domaingue, comme la plus importante, pour faire dans l'Aſſemblée Coloniale de cette Iſle, le plan d'une Conſtitution libre & domeſtique ; pour préſenter ſur ce plan les loix & la forme du Gouvernement qu'exige cette Conſtitution.

Cette tâche remplie, tous les Députés ſe rendroient en France au milieu de l'Aſſemblée Nationale ; ils l'éclaireroient ſur toutes les parties de leur ouvrage, obtiendroient ſon aſſentiment & la ſanction du Roi.

Tous les hommes libres doivent être appelés à concourrir à la Conſtitution des Colonies. Les blancs Européens y jouiront de tous les droits que leur aſſure la Conſtitution de la France ; tous ſeront appelés aux Aſſemblées primaires, dès quils conſtateront un an de réſidence.

Tous les Nègres & ſang-mêlés libres, âgés de 25 ans, ſeront également appellés à ces Aſſemblées, dès qu'ils juſtifieront une propriété territoriale ou domeſtique.

Je n'ai pas beſoin de dire que les Nègres

103
TR 2/21/50 $3 — 97-30
E790
D978v

domeſtiques ne doivent être appellés à aucune Aſſemblée, ils ne peuvent être repréſentés par eux-mêmes ; mais ils le ſeront par les Députés de France, ils le ſeront, peut-être plus encore, par leurs maîtres.

Je dis Nègres domeſtiques, parce que je ne regarde point comme Eſclaves des hommes qui ne ſont engagés que par le temps du Travail & qui d'ailleurs ſont libres de leurs perſonnes & de leurs propriétés, autant que peuvent l'être en France des enfans que le reſpect, le beſoin & la reconnoiſſance attachent à leurs parens ; & en effet les maîtres ne ſont & ne peuvent être envers leurs Nègres que de bons Pères de famille qui préparent, dans un tavail commun, l'éducation des enfans de la Nature qu'ils veulent rendre utiles à la ſociété.